

# La Lettre de l'actionnaire 33

## Informations financières du troisième trimestre 2013 et initiatives du Groupe

**Nexans publie son chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2013, annonce son projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe pour préserver sa compétitivité et lance une augmentation de capital d'environ 284 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription.**

### Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013

Le chiffre d'affaires de Nexans pour le troisième trimestre 2013 s'élève à 1 171 millions d'euros à cours des métaux constants<sup>(1)</sup> soit une décroissance organique de 1,9 %<sup>(2)</sup> comparé à la même période en 2012. Les ventes des neuf premiers mois de l'année s'inscrivent en décroissance de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

La performance du Groupe s'inscrit dans des tendances contraires. L'activité de haute tension sous-marine enregistre une augmentation très sensible, grâce au plan de redressement mis en œuvre depuis plus d'un an. Par ailleurs, les activités de câbles industriels progressent.

Toutefois, le troisième trimestre voit la demande faiblir en Europe dans les activités Distributeurs & Installateurs et celles relatives aux câbles moyenne et basse tension pour les opérateurs d'énergie.

En Amérique du Nord, les câbles industriels basse tension et câbles de mine pâtissent d'un ralentissement au Canada lié à la réduction des activités de schistes bitumineux. Aux États-Unis, l'atonie du marché des câbles LAN ralentit l'intégration du partenariat avec Leviton annoncé en avril 2013 ; par ailleurs certains projets Oil & Gas sont reportés à 2014. Enfin, les activités mining se maintiennent à un niveau bas en Australie.

Sur ces bases, le Groupe juge prudent de réviser ses objectifs 2013

d'EBITDA<sup>(3)</sup> et de marge opérationnelle<sup>(4)</sup> à un niveau respectivement compris entre 285 et 305 millions d'euros et entre 130 et 150 millions d'euros dans un contexte opérationnel normal<sup>(5)</sup>. Compte tenu de ces éléments et notamment des provisions éventuelles liées au projet de réorganisation, le résultat net pour le second semestre 2013 devrait être négatif. Le Groupe procède actuellement à la revue périodique détaillée de ses activités et de ses initiatives stratégiques à horizon 2015 et communiquera à cet effet lors de la publication de ses résultats 2013.

Étant donné les actions mises en œuvre ou envisagées tant en matière de compétitivité (projets d'économies et actions de réduction de coûts directs) que de retournement d'activités à problème (haute tension sous-marine et Nexans Olex), le Groupe reste confiant sur ses perspectives de moyen terme.

### Chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>e</sup> trimestre 2013<sup>(6)</sup>

(en millions d'euros)	2012	2013
3 <sup>e</sup> trimestre	1 249	1 171
2 <sup>e</sup> trimestre	1 245	1 221
1 <sup>er</sup> trimestre	1 153	1 130
<b>Total au 30 septembre</b>	<b>3 647</b>	<b>3 522</b>

### Situation du Groupe en termes d'endettement

La dette nette du Groupe s'élève à 734 millions d'euros au 30 septembre 2013 et est attendue en décroissance

d'ici à la fin 2013. Elle pourrait toutefois progresser en 2014 sous l'effet entre autres des grands projets d'investissements (600 millions d'euros sur trois ans). Ces estimations de dette nette, s'entendent avant décaissement d'une amende, qui pourrait être infligée à Nexans France suite à la communication des griefs reçus en date du 5 juillet 2011 de la Direction de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel. Il est rappelé que ce risque est provisionné à hauteur de 200 millions d'euros au 30 juin 2013 dans les comptes consolidés du Groupe Nexans.

(1) Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, Nexans établit également son chiffre d'affaires à cours des métaux constants.

(2) Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2012 à données comparables correspond au chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, retraité des effets de change et de périmètre. Sur le chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, les effets de change s'élèvent à - 67 millions d'euros, et les effets de périmètre à +11 millions d'euros.

(3) L'EBITDA est défini comme la marge opérationnelle augmentée de la dotation aux amortissements.

(4) Le 25 juillet 2013, la Société avait annoncé que : (i) la marge opérationnelle du deuxième semestre 2013 devrait s'inscrire en progression par rapport au premier semestre 2013 pour conduire à un montant du même ordre que celui observé sur le deuxième semestre de 2012 ; (ii) l'EBITDA (marge opérationnelle augmentée de la dotation aux amortissements) de l'exercice 2013 devrait se situer dans une fourchette de 330 millions d'euros à 350 millions d'euros ; (iii) et les projets de plans d'économie à l'étude pourraient se traduire par des provisions qui pourraient entraîner un résultat net négatif au second semestre.

(5) Les hypothèses sous-jacentes aux prévisions formulées sont détaillées au paragraphe 6.2 de l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 octobre 2013.

(6) À cours des métaux constants.

Toute information complémentaire concernant les informations financières du troisième trimestre 2013 et initiatives du Groupe sont disponibles sur le site Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

# Projet de réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe pour préserver sa compétitivité

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs, notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les filiales du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation.

Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, Nexans a mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe.

Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe, comporte plusieurs volets :

1. La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe ;
2. L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations

industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre ;

3. La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe ;
4. Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuierait sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porterait essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe feraient en sorte de la faciliter.

Nexans s'est fixé comme objectif de minimiser les conséquences

susceptibles d'être induites par ce projet, en tenant compte des contextes et spécificités locales. Nexans souhaite favoriser une collaboration étroite avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux à la fois au niveau européen et de chacune des filiales concernées.

Hors du coût du plan, l'impact financier de ce projet de réorganisation, associé aux autres plans lancés depuis le début de l'année et à ceux en cours y compris en dehors de l'Europe (en particulier en Asie-Pacifique) resteraient conformes aux indications données en février 2013 : soit un impact annuel récurrent en marge opérationnelle estimé à 73 millions d'euros en 2017 dont 48 millions d'euros dès 2015.

## Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription



En complément de ces mesures opérationnelles et stratégiques et dans une logique d'anticipation et de gestion financière rigoureuse, Nexans (holding faïtière) a décidé de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'environ 284 m€ par émission d'environ 12,6 millions d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe de renforcer son bilan (en améliorant la structure de son capital et en confortant ses ratios financiers), de soutenir son profil crédit (en soutenant ses ratings de crédit, en optimisant les coûts de financement et en pérennisant

son accès aux marchés de financement) et de se donner de la souplesse dans l'exécution de ses initiatives stratégiques.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 16 octobre 2013, 7 droits préférentiels de souscription permettant de souscrire à titre irréductible 3 actions nouvelles au prix de 22,50 euros par action.

La période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 17 octobre 2013 au 30 octobre 2013 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 8 novembre 2013.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2013 et des exercices suivants et seront donc directement assimilables aux actions existantes.

L'augmentation de capital ne sera ouverte au public qu'en France.

**Les modalités détaillées de cette opération font l'objet d'un communiqué spécifique disponible sur le site internet de Nexans : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)**

### Calendrier financier

- **26 novembre 2013** : réunion d'information des actionnaires individuels à Bordeaux\*
- **11 février 2014** : résultats annuels 2013
- **15 mai 2014** : assemblée générale des actionnaires

\* Date provisoire donnée à titre indicatif.

### Nous contacter

#### Numéro Vert

**N° Vert 0800 898 898**

**investor.relation@nexans.com**  
**[www.nexans.com](http://www.nexans.com)**

**Nexans**  
**Service Actionnaires Individuels**  
**8, rue du Général Foy**  
**75008 Paris – France**

\* La présente lettre et les informations qu'elle contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Nexans.

La diffusion, la publication ou la distribution de la présente lettre dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels la présente lettre est diffusée, publiée ou distribuée doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

La présente lettre constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace économique européen.

La présente lettre ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans la présente lettre n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Nexans n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

La présente lettre ne doit pas être publiée, transmise ou distribuée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. »